



Secrétariat Général

République Française

## Commune de Villiers-sur-Orge

### ARRÊTÉ N° 2026-AG002

#### NOMINATION DES ADMINISTRATEURS AU CA DU CCAS

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le 24/04/2026

ID : 091-219106853-20260423-2026\_AG002-AI



Le Maire de Villiers-sur-Orge,

VU le Code Général des Collectivités ;

VU la délibération n°2026-012 en date du 09 avril 2026 relative à la fixation du nombre d'administrateurs au Conseil d'administration du CCAS ;

VU l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU les articles R.123-11, R.123-12 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

**CONSIDÉRANT** la publication municipale effectuée du 08 avril 2026 au 22 avril 2026 ;

**CONSIDÉRANT** la proposition faite par l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF), désignant un représentant des familles au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ;

#### ARRÊTE

**Article 1** : Sont nommés membres du Conseil d'administration du CCAS :

- **Mme Nicole CADIOU** en qualité de représentant des associations familiales, sur proposition de l'UDAF ;
- **M. Henri CLOUVEL** en qualité de représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (épicerie sociale « la Clairière » et réseau solidaire des œuvres sociales d'EDF du département) ;
- **Mme Valérie SAURIAC** au titre des personnes participant à des actions d'animation et de développement social dans la commune (enseignante de l'éducation nationale) ;
- **Mme BASTOUL Colette** au titre des personnes participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la commune (travailleur social retraitée) ;

**Article 2** : Ampliation du présent arrêté notifié à l'intéressé(e) et transmis au représentant de l'État.

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,-  
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoirs devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.  
[www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Notifié le

L'intéressé(e),

Fait à Villiers-sur-Orge, le 23 avril 2026

Le Maire,

Gilles FRAYSSE

